

1. Record Nr.	UNISA990001031380203316
Autore	AUGUSTINUS, Aurelius <santo>
Titolo	Pars 11.7: Sancti Aurelii Augustini Sermones in epistolas apostolicas. I, Id est Sermones CLI-CLVI secundum ordinem vulgatum inserto etiam uno sermone post Maurinos reperto / recensuit Gert Partoens ; secundum praefationis caput conscripsit Josef Lössl
Pubbl/distr/stampa	Turnhout, : Brepols, 2008
Titolo uniforme	Sermones
ISBN	978-2-503-00417-4
Descrizione fisica	CXCVII, 195 p. ; 26 cm
Collana	Corpus Christianorum , Series Latina ; 41 Ba
Collocazione	V.4. Coll. 1/ 77 11.7
Lingua di pubblicazione	Francese Inglese Latino
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia

2. Record Nr.	UNINA9910495767803321
Autore	Nandrin Jean-Pierre
Titolo	La justice de paix à l'aube de l'indépendance de la Belgique (1832-1848) : La professionnalisation d'une fonction judiciaire / Jean-Pierre Nandrin
Pubbl/distr/stampa	Bruxelles, : Presses de l'Université Saint-Louis, 2019
ISBN	2-8028-0402-2
Descrizione fisica	1 online resource (314 p.)
Soggetti	Justices of the peace - Belgium - History - 19th century Justice, Administration of - Belgium - History - 19th century
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	<p>La crise de la justice frappe cruellement la Belgique depuis quelque temps. Son fonctionnement, le statut des magistrats, les rapports avec les justiciables sont quelques unes des questions cruciales que le législateur s'est enfin décidé à revoir radicalement. Le travail est titanique car il suppose de penser selon de nouveaux modèles, mieux adaptés aux nouvelles réalités des démocraties européennes. Il est cependant un modèle qui aujourd'hui, n'est pas mis en cause, c'est celui de la justice de paix. Cette justice de proximité, tant personnelle que langagière et procédurale apparaît comme un roc qui résiste solidement aux tourmentes de cette fin de siècle. L'histoire de cette justice de paix, surtout en Belgique, est mal connue. On se réfère toujours à son acte de fondation qui remonte aux premiers jours de la Révolution française. Ces "hommes de bien", non juristes, à qui l'on confia la gestion de ces juridictions nouvelles furent rapidement contestés. Malmenées, vilipendées, souvent méprisées, les justices de paix n'ont cependant jamais été supprimées. Bien au contraire. C'est à la mise en place progressive de cette confiance du politique à l'égard des justices de paix et de ses magistrats qu'est consacrée cette étude, limitée aux premiers temps de l'indépendance, période essentielle de consolidation définitive de l'utopie originale.</p>

